

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MÉKINAC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE ST ROCH DE MÉKINAC**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac tenue à la salle de l'Âge D'Or au 1455 Route Ducharme le troisième jour de juillet deux mille treize (03/07/2013) à compter de dix-neuf heures (19h00) et à laquelle assemblée **sont présents** les conseillers suivants :

M .Robert Tessier Mme Marjolaine Guérin
Mme Johanne Tessier

Sont absents : Mme Marlène Doucet M. Robert Doucet

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Guy Dessureault, maire.

M. Robert Jourdain, secrétaire trésorier est aussi présent. Après le mot de bienvenue du maire, la séance débute.

Résolution 2013-07-116 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par Mme Johanne Tessier
et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que mentionné ci-dessous et en laissant les affaires nouvelles ouvertes

1. Ouverture
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2013 et de la séance extraordinaire du 11 juin 2013
4. Correspondance
5. Présentation des comptes
6. Rapport de l'inspecteur en environnement et bâtiment – Permis
7. Rapport de l'inspecteur municipal – Travaux
8. Demande au MTQ pour panneau indicateur – Freins moteurs
9. Règlement no. 2013-07-01 fixant les droits exigibles – mariage civil
10. Résolution relocalisation de la bibliothèque
11. Demande de certificat d'autorisation – Bande riveraine quai municipal
12. Précision sur le terme du règlement d'emprunt de 100,000 \$
13. Affaires nouvelles a) Engagement du Chef préventionniste de la RIVST-M
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

-Adoptée-

Résolution 2013-07-117 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2013 et de la séance extraordinaire du 11 juin 2013

Il est proposé par Mme Johanne Tessier
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 juin 2013 et celui de la séance extraordinaire du 11 juin 2013.

-Adoptée

Résolution 2013-07-118 Demande du Club Quad Mékinac 2011 Inc.
(Circulation des vtt dans certaines rues)

Attendu le plan de signalisation proposé par le Club Quad ;

Attendu que la circulation se fera sur toute la longueur de la 3^e rue et sur 620 mètres de la rue Principale ;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu ce qui suit :

- d'accepter le plan de signalisation proposé par le Club Quad Mékinac 2011 Inc. ;
- d'autoriser la circulation des vtt sur toute la longueur de la 3^e rue ;
- d'autoriser la circulation des vtt du bureau municipal jusqu'au Restaurant St-Roch et ce sur une longueur de 620 mètres de la Rue Principal.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-118A Demande du Club Quad Mékinac 2011 Inc.
(Commandite publicitaire annuelle)

Attendu la demande de commandite publicitaire annuelle par le Club Quad ;

Attendu que la visibilité (publicité du format d'une carte d'affaires) de la Municipalité sera sur la carte de sentier ;

Il est proposé par Mme Johanne Tessier
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu d'autoriser une commandite publicitaire annuelle au montant de 150 \$ au Club Quad Mékinac 2011 Inc.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-119 Demande de Femmes de Mékinac (appui financier)

Attendu la 6^e édition du colloque Journée nationale des centres de femmes qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain ;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Johanne Tessier
et résolu d'autoriser un montant de 200 \$ à Femmes de Mékinac pour l'organisation du Colloque Journée nationale des centres de femmes qui aura lieu le 1^{er} octobre

-Adoptée-

Le dépôt de la correspondance est proposé par Mme Marjolaine Guérin, appuyé Mme Johanne Tessier

Résolution 2013-07-120 Comptes à payer (Municipalité/Camping)

Il est proposé par Mme Johanne Tessier
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu d'autoriser le paiement des comptes ci-dessous présentés.

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
EMPLOYÉS	Salaires	8 943.26 \$
EMPLOYÉS	Frais déplacements	1 205.29 \$
ÉLUS	Salaires	1 470.13 \$
FOURNISSEURS		
Classique Int. de canots	Contribution (Anne Stillman McCormick)	1 000.00 \$
Coffrage Cimentier CSD	Remboursement dépôt garantie	4 650.00 \$
Les Distributions Fermco Inc	Remboursement dépôt garantie	7 066.82 \$

Régie des Incendies	Quote-part / 3e versement	14 605.80 \$
Postes Canada	Achat timbres	72.43 \$
Fabrique St-Roch de Mékinac	Location bureau municipal	200.00 \$
FQM	Transport analyse de l'eau/aqueduc	145.35 \$
Hockey Lemay/SPI	Achat coquille pour les oreilles	31.02 \$
Hydro-Québec	Électricité Parc du Moulin/rues/puits #2	1 758.62 \$
J.M. Sports	Réparation tracteur à gazon/achat lames	249.11 \$
Laboratoires Environex	Analyse de l'eau	132.99 \$
Les Entreprises Crête Inc.	Achat gravier/caserne des pompiers	2 144.51 \$
Marcel Trépanier	Achat lumière remorque (Mauricie évaison)	51.78 \$
MRC Mékinac	Route des rivières/enfouissement/vidange	6 217.93 \$
Municipalité Hérouxville	Entente inspecteur bâtiment/mai 2013	1 095.00 \$
Service Cité Propre	Cueillette des ordures /avril-mai-juin 2013	8 480.98 \$
Les Foresteries SN Doucet Inc.	Travaux caserne pompiers/stationnement remorque/rue Mongrain	104.08 \$
Télus	Cellulaire inspecteur municipal	3 932.15 \$
Télébec	Téléphone bureau municipal	77.58 \$
Déneigement YCK Enr.	Nettoyage des rues	105.40 \$
Dumais Bernard	Remboursement droits de mutations	862.31 \$
DEL Multi-Construction Inc.	Remboursement dépôt garantie	702.00 \$
Garage SLB	Achat lait/sucre/essence/article nettoyage	9 361.20 \$
Presse Commerce Corporation	Renouvellement revues bibliothèque	115.87 \$
		326.15 \$
		75 107.76 \$
CAMPING		
Groupe Sani-Tech	Séparateur des douches	8 565.64 \$
Del Multi Construction	Bâtisse accueil	38 510.87 \$
Normand Cloutier	Achat laveuse/sécheuse/réfrigérateur	2 939.92 \$
Maurice Réfrigération	Achat frigo 53 pouces	2 529.45 \$
Les Foresteries SN Doucet Inc.	Travaux sur les terrains/prise d'air pour la fosse/démolir les remises/creuser lignes d'eau	19 614.08 \$
Les Foresteries SN Doucet Inc.	Voyage de sable pour remblayer/nettoyer le terrain/transport du mauvais matériel/travaux pour les barrières/sortir le matériel de trop/creuser tranches pour fils électrique	17 067.20 \$
		89 227.16 \$

Je soussigné, Robert Jourdain, secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac, certifie que la Municipalité possède les fonds ou crédits nécessaires au paiement de ces comptes.

Robert Jourdain
Secrétaire-trésorier

-Adoptée-

Résolution 2013-07-121 Rapport de l'inspectrice en environnement et bâtiment – Permis

Il est proposé par Mme Johanne Tessier appuyé par Mme Marjolaine Guérin et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspectrice en environnement et bâtiment pour les mois de mai et juin 2013.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-122 Rapport de l'inspecteur municipal – Travaux

Il est proposé par Mme Johanne Tessier appuyé par M. Robert Tessier et résolu d'accepter le dépôt du rapport de l'inspecteur municipal pour les travaux effectués en juin 2013.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-123 Demande au MTQ pour panneaux indicateurs – Freins moteurs

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par Mme Johanne Tessier
et résolu de demander au MTQ d'installer des panneaux indicateurs pour les freins moteurs le long de la route 155 (Ducharme)

-Adoptée-

Résolution 2013-07-124 Règlement no. 2013-07-01 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-07-01
FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN
MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE**

Attendu que le Code Civil du Québec permet aux maires, aux membres des Conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles ;

Attendu que l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par règlement de la Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement ;

Attendu l'absence de règlement du gouvernement à cet effet ;

Attendu que l'article 242 de la Loi instituant l'union civile et établissant les nouvelles règles de filiation (L.Q. 2002, c.6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le Tarif des frais judiciaires en matières civile et des droits de greffe ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 05 juin 2013 ;

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Tessier
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu à l'unanimité que le présent règlement numéro 2013-07-01 soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit :

Article 1 Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

Article 2 Droits exigibles

Les droits exigibles par le célébrant, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe, soit 263 \$ auquel est ajouté un droit de 87.25 \$ lorsque le mariage civil ou l'union civile est célébré à l'extérieur de l'hôtel de ville ;

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité ;

Article 3 Moments où les droits doivent être payés

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant ;

Article 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à St-Roch-de-Mékinac

Ce 03 juillet 2013

Guy Dessureault

Maire

Robert Jourdain

secrétaire-trésorier

-Adoptée-

Résolution 2013-07-125 Relocalisation de la bibliothèque

Attendu que la Municipalité de la Paroisse St-Roch-de-Mékinac désire améliorer le local actuel de sa bibliothèque municipale ;

Attendu que l'amélioration du local bonifiera la qualité du service ;

Attendu que la bibliothèque municipale est affiliée au Réseau BIBLIO CQLM en vertu d'une convention de services ;

Il est proposé par Mme Johanne Tessier

appuyé par Mme Marjolaine Guérin

et résolu à l'unanimité ce qui suit :

- que la Municipalité de St-Roch-de-Mékinac demande au Réseau BIBLIO CQLM de procéder au réaménagement et déménagement de la bibliothèque, tel que prévu au protocole d'entente entre la Municipalité et le réseau ;
- et qu'elle demande au Réseau BIBLIO CQLM une analyse-conseil gratuite pour un réaménagement tel que désiré et souhaité par le Conseil municipal.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-126 Demande de certificat d'autorisation – bande riveraine quai municipal

Il est proposé par M. Robert Tessier

appuyé par Mme Marjolaine Guérin

et résolu qu'une demande de certificat d'autorisation soit faite au MDDEP pour des travaux de végétalisation de la bande riveraine au quai municipal.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-127 Précision sur le terme du règlement d'emprunt de \$ 100,000 numéro 2013-05-01

Attendu l'adoption du Règlement # 2013-05-01 par les membres du Conseil ;

Attendu la résolution # 2013-06-098 autorisant le dépôt par le secrétaire-trésorier du procès-verbal de correction (d'une coquille) concernant ledit règlement ;

Attendu qu'il y a lieu de préciser le terme de l'emprunt;

Il est proposé par M. Robert Tessier
appuyé par Mme Marjolaine Guérin
et résolu que le terme du règlement # 2013-05-01 de 100,000 \$ est de **cinq (5) ans**.

-Adoptée-

Résolution 2013-07-128 Engagement du Chef préventionniste de la RIVST-M

Il est proposé par Mme Marjolaine Guérin
appuyé par M. Robert Tessier
et résolu de confirmer l'accord du Conseil à l'engagement du Chef préventionniste de la
Régie des Incendies de la Vallée du St-Maurice pour ce qui suit :

- un contrat de trois ans
- une indexation au coût de la vie
- un salaire de base pour 18 heures semaine
- et des frais de déplacements.

-Adoptée-

La levée de l'assemblée est proposée par M. Robert Tessier, appuyé par
Mme Marjolaine Guérin. Il est 19:35 heures.

Guy Dessureault
Maire

Robert Jourdain
secrétaire-trésorier